www.cjbb.be

LA CONFÉRENCE

N°3 • ANNÉE JUDICIAIRE 2008-2009 • JANVIER-FEVRIER 2009

Paraît 5 fois par an – Bureau de dépôt Bruxelles X – n° d'agrément P801284

- DOSSIER : LA CRISE EN EUROPE; L'EUROPE EN CRISE
- COLLOQUE EN DROIT DE LA CONCURRENCE
- CONFÉRENCE DÉBAT: QUEL MONDE FINANCIER POUR DEMAIN?
- PETIT WEEK-END DE DÉTENTE EN CHAMPAGNE
- VOYAGE AUX PAYS BALTES

AGENDA

DES FOURNISSEURS ET SERVICES SPÉCIALISÉS

LOGICIELS JURISTES

Avonca

La qualité à la portée de tous

sa TOP SYSTEM
112 Bd Lambermont • 1030 Bruxelles
Tél. : 02 247 78 10 • Fax : 02 247 78 25
http://www.avonca.be
E-mail : avonca@topsystem.be

CICERO LawPack®

Logiciels pour avocats

Email : informa@cicero.be
www.cicero.be

Tél. : 0800/91080

Juri Press

Le logiciel pour avocats qui a le vent en poupe !

www.jurixpress.be • info@jurixpress.be
Tél. : 086 21 43 88 • Fax : 086 36 77 34

Kleos, le successeur de Jurisoft, est le **nouvel outil indispensable** pour une gestion optimale de votre cabinet d'avocat !
Pour plus d'infos : tél. **0800 40 310**
E-mail : **kleos@wkb.be** **www.kleos.be**

Kluwer
a Wolters Kluwer business

Dlex

Suite logicielle pour cabinets d'avocats

1983-2008,
25 ans au cœur des professions juridiques

Pyramiq your ICT partner

Etage 20, Bastion tower, Place du Champs de Mars, 5 -1050 Bruxelles
02 550 37 98 ▲ www.pyramiq.be ▲ info@pyramiq.be

TRADUCTEURS JURÉS

Alias languages

Toutes langues - délais rapides

Chaussée de Wavre 2041 • 1160 Bruxelles
Tél. : 02 735 55 95 • Fax : 02 733 67 28
E-mail : info@aliaslanguages.be

S.A. Chavanal N.V.

Chantal Vankeijenbergh & Serge Lanciers
Traductions jurées ou non
tous domaines – toutes langues

848 Chée d'Alsemberg (Bureau C-5) 1180 Bxl (Globe) :
8h30/18h du lundi au vendredi
Tél. : 02 376 10 98 / 0495 221 229 • Fax : 02 376 94 30
Courriel : chantal.v@chavanal.com – chantal.vkb@skynet.be

PENSION COMPLEMENTAIRE

Caisse de prévoyance
des avocats, des huissiers de justice et autres indépendants OFP

Voir annonce page 4

Avenue de la Toison d'Or 64
1060 Bruxelles
Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43
info@cpah.be • www.cpah.be

TRAITEUR

LES FRERES DEBEKKER

95 Rue Charles Degroux
1040 Bruxelles
Tél. : 02 736 00 40 • Fax : 02 736 67 00

DESTRUCTION D'ARCHIVES

MCA
Destruction and Recycling in Total Security

Destruction d'archives aux normes Din 32757-1
Remise de certificat

Tél.: 02 346 44 22
www.mca-recycling.com

DÉTECTIVE

DE CUYPER Brothers

Intelligence économique, preuves, constatations, enquête, surveillance, filature. Expertise

Affaires nationales & internationales
Agences affiliées dans le monde entier
certifiées par ISIS, WAD, ABI, INTELNET, CII etc..

502 Avenue Louise • 1050 Bruxelles
www.decuyper.net • decuyper@skynet.be
Tél. : +32 (0) 2 649 44 88
Fax : +32 (0) 71 59 50 53

FINANCIAL SERVICES

PRIVALIS
ING

Tél.: 02 464 630 2
Fax: 02 464 630 9
Mail: desk@privalis.be
www.privalis.be

SERVICE SOCIAL

Fonds de solidarité
des avocats et des huissiers de justice ASBL

Avenue de la Toison d'Or 64
1060 Bruxelles
Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43
info@cpah.be • www.cpah.be

FOURNITURES DE BUREAU

S.A. ODENDHAL

Tout pour le bureau

65b Rue de la Régence
1000 Bruxelles
Tél. : 02 512 13 83 • Fax : 02 511 42 93
E-mail : odendhal@skynet.be

GESTION D'ARCHIVES

ARCHIVES CONSEIL

Notre métier,
chouchouter vos archives

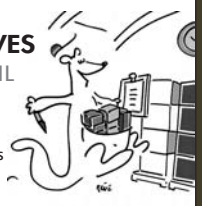

Rue de Theux, 19 • 1040 Bruxelles
Tél. : 02 647 33 01 • Fax : 02 646 28 85
E-mail : archives.conseil@swing.be

EDITORIAL

« Compte tenu des limites de mes possibilités d'investigation, ce qui précède n'apporte certes pas de preuve juridique d'une tentative d'entrave à la justice, mais il y a indéniablement des indices importants qui vont dans ce sens. »

La phrase est terrible, elle émane du Premier président de la Cour de cassation, dans son rapport adressé au président de la Chambre des représentants le 19 décembre dernier. Elle entraîne la démission du gouvernement. Ainsi se termine 2008, ainsi commence 2009. Si de nombreux éléments restent encore imprécis dans ce « Fortisgate », et bien qu'il soit prématuré de tirer des conclusions définitives, ce dossier nous rappelle à une vigilance renouvelée dans la défense de cette valeur non négociable qu'est l'indépendance de la Justice.

Cette valeur d'indépendance, pilier d'un état de droit comme le nôtre, il appartient à tous les acteurs du monde judiciaire, et plus particulièrement avocats et magistrats, de veiller à sa sauvegarde, ensemble.

SOMMAIRE

RUBRIQUES

5 **Dossier : La crise en Europe; l'Europe en crise**

11 **Interview de magistrat : Gaby Van Den Bossche**

13 **Hommage à Mouche** *par Thierry Bontinck*

15 **Les Echos de la Conférence**

18 **Dans le signataire** *par René Glossos*

19 **Culture et loisirs**

ANNONCES

22 **Théâtre « Hamelin » de Juan Mayorga**

22 **Colloque en droit de la concurrence**

24 **Conférence débat sur la crise financière**

24 **Palais littéraire et artistique G. Leroy**

25 **Week-end de détente en Champagne**

25 **Voyage aux pays baltes**

LA CONFÉRENCE est éditée par la Conférence du jeune barreau de Bruxelles
ÉDITEUR RESPONSABLE : Me L. Kalenga, Avenue Orban 214, 1150 Bruxelles Tél: 02.779.06.06
RÉDACTEUR EN CHEF : Me Candice Fastrez
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Me Marie Dupont

SITE INTERNET : www.cjbb.be
COLLABORATRICE PERMANENTE : Dominique Dara - Tél. : 02.508.66.43
DESSINS : Miguel Troncoso Ferrer
COUVERTURE : Sabine Nielsen. Peinture technique mixte 120x160 www.sabinenielsen.com

RÉALISATION : RP&C - infographisme : Michel Perlaux
PUBLICITÉ : RP&C - 145, rue Meyerbeer - 1180 Bruxelles
Tél. : 02.344.52.20 - Fax : 02.343.61.72
www.rpc.be

La pension complémentaire avec le meilleur rendement spécialement pour VOUS

Caisse de prévoyance

des avocats, des huissiers de justice et autres indépendants OFP

Avenue de la Toison d'Or 64 • 1060 Bruxelles
Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43
info@cpah.be • www.cpah.be

IRP agréée le 30/07/2007 sous le n° 55.002

LA CRISE EN EUROPE; L'EUROPE EN CRISE

L'Europe en crise... La Conférence pourrait, une fois n'est pas coutume, ne pas faire dans l'originalité et reprendre les manchettes des quotidiens du Vieux Continent de ces dernières semaines. Plutôt que de décrire le mal et de donner la parole aux innombrables "spécialistes de la question" qui n'avaient rien vu venir mais qui maintenant détiennent forcément toutes les solutions, la Conférence s'est penchée sur la question de l'Europe ET la crise. Notre Europe des 27 est-elle à même politiquement et économiquement de faire face, dispose-t-elle des outils et de l'indispensable volonté politique ? Le constat dressé par Me Miguel Troncoso Ferrer, spécialiste en droit européen et le ministre d'Etat Wathelet, ancien juge à la Cour de justice des communautés européennes et professeur à l'UCL ne poussent guère à l'optimisme. Lisons-les et retenons toutefois que c'est toujours des crises que sont nées les plus grandes avancées humaines.

MIGUEL TRONCOSO FERRER

Une crise financière est difficilement compréhensible pour Monsieur-tout-le-monde. Comme toujours, il continue à se lever tôt, à essayer de faire tourner son petit négoce, à tenter d'épargner pour sa retraite, et… sans savoir pourquoi ni comment, sa banque refuse subitement de lui prêter de l'argent, les clients cessent d'acheter ses produits, ou son patron se voit contraint de le licencier. Monsieur-tout-le-monde, qui vit dans l'économie réelle, voit celle-ci ébranlée suite au manque de rigueur et à la mauvaise gestion des risques de l'économie financière, alors que dans le monde des finances Monsieur-tout-le-monde n'est, dans le meilleur des cas, qu'un simple épargnant.

En effet, depuis quelques mois, le citoyen assiste perplexe à un enchaînement d'événements qui le dépassent : excès commis pendant des années par certains établissements financiers, débâcle subite de ces mêmes établissements, entrée en catastrophe des Etats dans leur capital... L'ingénierie financière mise en place par certains établissements aurait contribué à créer des produits financiers de plus en plus compliqués, construits à partir de la titrisation des dettes et des crédits à risques, en dehors de tout contrôle, ou presque, et certaines banques européennes (aujourd'hui en difficulté) auraient acheté ces nouveaux produits sans vérifier leur contenu. Le scénario en découlant, vécu tout en vitesse, est pour le moins confus, et donne une image d'absence de responsabilités et de contrôle. Les banques sont en difficulté, et l'argent ne circule plus.

Les Etats européens auraient déjà consacré plus de 350 milliards d'euros à sauver une vingtaine de banques, dans l'essentiel moyennant des prises de participation dans leur capital. Monsieur-tout-le-monde ne sait pas trop d'où vient cet argent ; il soupçonne que, vraisemblablement, ce soit de sa propre poche (le coût des sauvetages ayant été évalué à plus de 100 € par ménage), et n'arrive pas trop à comprendre comment on en est arrivé là, alors que quelques mois auparavant, le secteur financier affichait une santé de fer. Le tout est perçu par le grand public comme une privatisation du profit et une socialisation de la perte.

Le phénomène étant supranational, la réponse devrait également l'être. Cependant, force est de constater que, jusqu'à présent, l'Europe (cette structure supra nationale « de référence ») n'a pas été à la hauteur. En partie à cause des problèmes hérités de son passé récent, et en partie en raison du manque de leadership européen, n'en déplaise à l'hyperactif M. Sarkozy, qui vient de clôturer sa présidence.

Pour ce qui est des problèmes hérités du passé, cette crise est venue démontrer la difficulté de gérer un club avec 27 membres, dont certains admis en vitesse. En outre, aussi bien l'Euro que le système financier articulé autour de la monnaie unique étaient nés avec des défauts originaux que la crise a mis maintenant en évidence. Entre autres, le fait que la responsabilité de la politique monétaire repose sur les épaules de la BCE, alors que celle du système bancaire est à charge des banques nationales. Cela signifie, in extremis, que l'Europe manque en dernier ressort d'un prêteur crédible.

Par ailleurs, les bons propos exprimés par les leaders politiques mondiaux à Washington au mois de novembre ne se sont nullement traduits par un plan anti-crise coordonné au niveau communautaire. La Commission a annoncé un trop vague plan, évalué à 200 milliards d'euros… dont 170 à charge des états membres, qui de leur côté ne veulent savoir grand-chose des conseils de l'exécutif communautaire. Et pour cause, puisque la marge budgétaire de certains Etats membres est plus que précaire, leur déficit étant proche du 3% du PNB. Certains, dont le Royaume-Uni, n'ont pas voulu attendre un accord, et ont lancé leur propre plan de secours. Et d'autres, traditionnellement pro-européens, comme l'Allemagne, ont refusé ouvertement certaines mesures proposées par la Commission. La crise est supranationale, mais les quelques réponses sont nationales, et Bruxelles n'arrive même pas à coordonner une position sinon unique, à tout le moins cohérente. Il est certain que la Commission ne possède que des moyens marginaux pour jouer sur la conjoncture, et qu'elle est à la base mal outillée pour ce genre d'initiative, mais

Suite de la page 5

L'EUROPE EN CRISE

annoncer un plan sans que les membres du club soient d'accord sur son contenu semble pour le moins maladroit.

Mais même dans des politiques où l'Europe avait fait ses preuves, comme la politique de concurrence, la réaction des institutions européennes face à la crise ne peut qu'être examinée d'un œil critique. Ainsi, les récentes batteries de mesures des Etats membres de l'Union européenne en faveur des établissements financiers pour faire face à la crise financière viennent mettre sur la sellette l'efficacité du régime communautaire de contrôle des aides d'état et, par extension, le rôle et le poids de la Commission européenne, en tant que garante de la concurrence, face aux autorités nationales. Alors que le Traité institue un régime fondé sur la présomption de l'illégalité des aides, celles-ci devant être contrôlées a priori, avant leur mise en route, le panorama actuel semble être le contraire. Or, la politique de concurrence ne devrait pas faire partir du problème, mais de la solution.

Certes, la Commission a fourni aux Etats membres des orientations sous forme de communication sur les mesures pouvant être prises en faveur des banques en situation de crise, inspirée sur les règles du Traité permettant des aides visant à remédier à une perturbation grave de l'économie d'un Etat membre (article 87.3.b). En s'appuyant sur le régime de contrôle des aides à la restructuration, la Commission insiste sur le caractère limité dans le temps du soutien étatique, et exige que celui-ci soit assorti de contributions adéquates du secteur privé. Ainsi, une aide à une entreprise en difficulté ne peut en principe pas consister en mesures financières structurelles liées aux fonds propres du bénéficiaire, ce qui, vu la nature des interventions en cause, peut sembler paradoxal. Mais, est-ce que tout cela est suffisant et, surtout, est-ce que ce caractère provisoire des aides pourra se concilier avec une situation de crise durable ?

Comparant l'action des autorités américaines et européennes vis-à vis de la crise financière, Nicolas Sarkozy s'était interrogé, jeudi 25 septembre, à Toulon : « Si ce qui s'est passé aux Etats-Unis s'était passé en Europe, avec quelle rapidité, avec quelle force, avec quelle détermination l'Europe aurait-elle fait face à la crise ? » Trois mois plus tard nous avons la réponse, et c'est M. Sarkozy, M. Barroso et Mme Merkel qui nous l'ont donnée : l'Europe bricole. Monsieur-tout-le-monde ne comprend pas trop comment on en est arrivé là, et encore moins le pourquoi de cette réponse.

■

L'AVIS DE MELCHIOR WATHELET

Propos recueillis par Marie Dupont

Les problèmes rencontrés actuellement par l'Europe sont-ils uniquement dus à la nécessité d'adapter le fonctionnement interne aux 27 Etats membres ?

La réponse est assez évidente : il n'y a pas que des problèmes de fonctionnement interne même si ceux-ci existent.

Le système institutionnel de l'U.E. a été inventé pour 6 Etats membres et à une époque où l'Europe ne s'occupait que de peu de choses : le charbon et l'acier. Nous sommes aujourd'hui avec une Europe qui a beaucoup plus de compétences, pratiquement dans tous les domaines de la vie sociale. On a l'habitude de dire, encore que je ne sache pas si c'est statistiquement exact, que 80 % des législations qui nous concernent tous les jours comme citoyens de l'U.E. ont pour origine l'Europe. C'est dire si l'Europe s'occupe de notre devenir de citoyens et de collectivités dans une grande mesure. De plus, ce système doit fonctionner non plus pour 6 Etats membres mais pour 27. Donc, oui, il y a manifestement des problèmes de fonctionnement et cela doit être amélioré. Le traité constitutionnel, et d'ailleurs le traité de Lisbonne, ont pour objet de réformer ce fonctionnement des institutions européennes. Ceci est une bonne chose même si cela ne va pas tout résoudre et que tout ne sera pas parfait.

Mis à part les problèmes strictement institutionnels, quels sont les facteurs qui mettraient actuellement le projet européen en difficulté ?

Je crois qu'il existe effectivement d'autres facteurs qui influent sur les difficultés rencontrées par l'Europe, la raison essentielle venant de la persistance d'un désaccord sur le projet européen. L'Europe est principalement divisée en deux groupes : ceux qui veulent une U.E. qui soit simplement un « supermarché », quelque chose de purement économique et de commercial sans être un acteur international dans le monde, ni le créateur d'un espace de sécurité et de justice et de liberté. Et vous avez de l'autre côté le groupe de ceux qui voudraient que l'Europe soit une véritable communauté, pour reprendre l'ancien terme utilisé avant l'Union, une commu-

nauté qui soit solidaire à l'intérieur et forte à l'extérieur, et qui sont convaincus que pour arriver à ces deux objectifs, il faut beaucoup plus de communauté de politique et de communauté de décision.

Et là, manifestement, il y a encore un grand divorce. Le champion de l'euro-scepticisme, c'est évidemment la Grande-Bretagne qui apparaît un peu comme le cheval de Troie dans l'U.E., parce qu'elle est toujours là pour dire « non ». Elle est entrée dans la Communauté européenne non pas parce qu'elle était convaincue du projet européen mais parce qu'elle s'était rendu compte qu'il valait mieux être dedans que dehors, pour la gêner et la bloquer. Elle n'a pas changé de politique depuis lors et, dans un certain nombre de domaines, elle a entraîné d'autres pays, peut-être pas aussi constants qu'elle dans l'euro-scepticisme.

Mais de plus, en raison de la crise, de l'individualisme, du retour sur soi, du nationalisme, même les euro-enthousiastes sont devenus moins enthousiastes pour le projet européen. A cet égard, la Belgique, l'Italie, la France et l'Allemagne sont des exemples très nets. Il y a juste l'Espagne, qui est peut-être la grande exception : elle est restée euro-enthousiaste. C'est peut-être quelque chose de plus profond qui atteint l'Europe.

Dans ce contexte, comment les Européens se positionnent-il face au reste du monde ?

J'ai l'impression que nous sommes aujourd'hui dans un monde tripartite. Il y a les Américains qui sont peut-être moins puissants qu'ils ne le croient mais sont dès lors fondamentalement optimistes. Ils imposent des projets et des règles, pas toujours bonnes d'ailleurs mais ils apparaissent comme les adultes qui dominent. Ensuite, il y a les jeunes, les adolescents qui veulent un peu tout faire bouger dans le monde et qui foncent sur tout, parfois dans le mauvais sens : c'est le terrorisme et les jeunes fous, parfois dans le bon sens, c'est la Chine, l'Inde, Singapour, la Corée. Ces peuples font bouger le monde. Ils travaillent et ont des idées. Dans ce paysage, en dehors des Africains qui sont malheureusement un peu les SDF du monde, les Européens font figure de pensionnés. Ils n'ont plus envie d'être influents dans le monde. On a un peu l'impression que notre seul objectif est que la rente soit suffisante jusqu'au décès. J'ai d'ailleurs vu dernièrement une publicité qui m'a bien convaincu que les Européens n'ont plus le monde en tête, comme ils l'ont eu pendant des siècles et des siècles - à une époque où ils se déchiraient entre eux ceci dit-, et qui essayait de séduire les Européens en leur disant « Ayez rendez-vous avec vous-mêmes ! ». Large programme !

C'est cela, pour moi, qui constitue le facteur essentiel aujourd'hui de ce qu'est la crise européenne : veut-on encore s'investir dans l'avenir ? dans le monde ? ou rêve-t-on d'être la Suisse de ce monde ?
Ceci dit, ce problème existe également au sein des différentes Etats. On ne peut pas dire que la Belgique soit tout à fait sûre de son avenir. De même, les Hollandais, alors qu'ils ont de l'argent et une seule langue nationale, ont des problèmes avec eux-mêmes. On le voit également en Espagne avec la Catalogne et le pays basque, en Italie avec les problèmes entre le nord et le sud, en Allemagne avec les problèmes ouest-est. L'Europe n'est pas différente de ses composantes mais elle a le désavantage d'être une invention récente, sur laquelle les gouvernements nationaux ont pris l'habitude de tout rejeter et qui, comme je l'ai dit tout à l'heure, n'a pas d'accord interne sur son projet.

Quelle est la dernière décision volontariste qu'a prise l'Europe ? L'euro en 1992. Depuis ? Ah ! On a créé le mandat d'arrêt européen mais uniquement sous la pression des Etats-Unis qui, dans la lutte contre le terrorisme, ont voulu que nous mettions fin aux possibilités de passer simplement la frontière pour obtenir l'impunité eu égard à la lenteur des procédures d'extradition.

Qu'est-ce qu'on a encore fait ? L'élargissement ? On ne peut pas dire qu'on ait bien reçu nos amis polonais, tchèques et hongrois en 2004 ! Personne n'a fêté ça. Tous les ambassadeurs des nouveaux pays étaient présents sur la Grand-Place de Bruxelles le 1er mai 2004 pour fêter leur entrée dans l'Union mais très peu d'ambassadeurs des pays déjà membres de l'U.E étaient présents… On sent vraiment que l'élargissement était une sorte de contrainte politique qui s'est progressivement imposée, mais sans enthousiasme.

Qu'est-ce qui fait qu'aujourd'hui on est pour l'Europe ? C'est essentiellement la crise financière et l'excellente présidence de Nicolas Sarkozy. Parce qu'on s'est rendu compte, y compris au Danemark, même en Suède, même en Angleterre, que si on n'avait pas eu l'Europe et l'Euro, c'eût été pire.

L'Europe, ce n'est pas seulement dans

Suite de la page 7

L'EUROPE EN CRISE

les textes, ce n'est pas seulement dans la mécanique institutionnelle, c'est dans la tête des Européens.

Que penser de l'échec de la Constitution européenne et du traité de Lisbonne ?

Je suis plutôt optimiste pour le traité de Lisbonne parce qu'il y a tout de même aujourd'hui 25 pays sur 27 qui l'ont ratifié. En Tchéquie, les problèmes juridiques sont résolus. Il reste un problème politique mais sans précipiter le vote, le premier ministre tchèque a assuré que la Tchéquie ratifierait le traité de Lisbonne. Il reste donc l'Irlande. Il est possible, je crois même probable, que le traité de Lisbonne entre en vigueur. Quand ? Ce sera probablement pour 2010.

Alors pourquoi l'échec de la Constitution européenne ?

Pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure. C'est vrai qu'on a sûrement mal expliqué l'Europe et ses institutions mais je ne pense pas que ce soit ça le problème de la Constitution européenne. Cela n'a eu que peu d'importance dans le vote. Si les gens devaient voter pour ou contre la Belgique en fonction de la compréhension qu'ils ont des problèmes constitutionnels belges, il y a longtemps que plus aucun belge ne voterait pour. Je pense que la Constitution européenne a été rejetée parce que pendant des années, on a mis sur le dos de l'Europe toutes les mauvaises choses. S'il y avait crise, s'il y avait assainissement budgétaire à faire, s'il y avait réforme du secteur public, s'il y avait ouverture des frontières, s'il y avait refus des aides d'Etat, s'il y avait refus du protectionnisme, c'était à cause de l'Europe, de Bruxelles et des eurocrates (comme s'il y avait tellement de fonctionnaires européens : il y a moins de fonctionnaires à la Commission qu'à la ville de Paris !). On a noirci les décisions européennes. On n'a pas dit aux gens : l'euro, c'est super ! On a dit : à cause de l'arrondissement des centimes, l'euro a provoqué l'inflation. Foutaises ! Quand on demande aux Européens combien vaut un euro, ils raisonnent en dollars. Demandez à un américain : un dollar, c'est un dollar. Il est fier de ce qu'il a et il marche avec ce qu'il a. Les Européens regardent toujours dans le pré du voisin. Nous nous disons : je ne suis pas informé ; nous ne nous disons pas : je ne m'informe pas.

La grosse erreur qui a été commise avec la Constitution européenne, et que j'aurais également commise car je suis trop euro-enthousiaste, c'est justement d'avoir parlé de constitution, de drapeau, d'hymne, de devise. On a voulu faire ressembler l'Europe à un Etat et les gens, notamment en France, se sont senti un peu dépossédés de ce qui leur appartient. Ce qui leur appartient, c'est l'Etat, c'est la France. Il ne faut pas que la France disparaisse. D'ailleurs, l'Europe ne veut pas que la France disparaisse mais quand on dit constitution, drapeau, hymne, loi, on a là tous les symboles de l'Etat. Là-dessus, il y a eu des crispations.

Lors du référendum français sur la Constitution européenne, tous les partis politiques étaient pour, à l'exception du FN, de de Villiers, de Mme Buffet, communiste, et d'une petite partie du parti socialiste, soit 15 % de l'électorat. Et pourtant le peuple vote contre ! Donc, il y a eu aussi un rejet de la politique en tant que telle et de la politique nationale. Vous voulez nous imposer l'Europe, on dit non. Et d'ailleurs il a suffi que Nicolas Sarkozy fasse une manœuvre franchement superbe pour que la réforme passe. Il a dit : on va faire un « petit traité », un petit traité technique, illisible, compliqué. Et le traité de Lisbonne est passé en France comme une lettre à la poste (même si ce n'était plus par referendum) avec l'accord de tous les partis, sauf bien entendu les communistes et le FN qui ont été remis à la véritable place qu'ils ont.

Et le non des Pays-Bas ?

Le « non » des Pays-Bas était plus un « non » qui plongeait dans l'égoïsme. L'Europe, c'est nécessairement un mécanisme et aujourd'hui, les Hollandais riches ont repris le « I want my money back » de Mme Thatcher. La Flandre et la Wallonie, l'Italie du nord et l'Italie du sud, la Catalogne et le reste de l'Espagne illustrent aussi les tensions entre les régions riches et moins riches. Les Hollandais en avaient marre de payer pour les autres mais sans se rendre compte que le plus grand intérêt économique des Pays-Bas, c'est d'avoir des voisins européens qui se portent bien. Qui a profité du redressement économique de l'Espagne en dehors des Espagnols ? C'est la France. Les entreprises françaises ont été les plus gâtées par l'entrée de l'Espagne dans le marché commun. Cela ne se voit qu'après, qu'à terme, mais si la France avait refusé l'Espagne ou refusé que l'Espagne sorte de son marasme, ce sont les entreprises françaises qui auraient été pénalisées. Comme disait Jacques Delors : il faut changer la logique, il ne faut pas prendre et reprendre, il faut donner parce que automatiquement, on recevra.

C'est tout ce climat qui explique l'échec de la Constitution européenne en plus de la crispation autour des aspects « vitrines ». En faisant l'analyse comparée du traité constitutionnel et du traité de Lisbonne, on remarque qu'en dehors de la vitrine et de l'étalage : le drapeau, l'hymne, la devise « unis dans la diversité » et le mot constitution, il n'y a aucune réforme institutionnelle qui soit abandonnée. Aucune. Mais c'est mieux caché !

En synthèse donc, quelles sont, à votre estime, les causes de l'échec de la Constitution ?

L'échec de la Constitution s'explique par (i) les nombreux reproches qui ont toujours été faits à l'Europe par les Etats membres pour s'exonérer dans le langage national, (ii) l'aspect vitrine de la Constitution qui, dans l'enthousiasme de la Convention Giscard d'Estaing, a trop voulu faire ressembler l'Europe à un Etat et (iii) l'égoïsme national dont l'exemple hollandais est illustratif – mais il y en aurait eu d'autres si le processus avait continué. Je ne pense pas que ce soit le contenu de la Constitution qui a été le problème. C'est l'esprit. On est allé au referendum en proposant aux gens un produit dont on avait toujours dit qu'il était mauvais. Les gens n'allaient évidemment pas voter pour surtout qu'en outre, s'ajoute un rejet de la politique. Aucun des grands partis gouvernementaux ou d'opposition n'a demandé de voter contre la Constitution mais les Hollandais ont voté contre. On a voté contre l'Europe mais aussi contre l'avis des hommes politiques nationaux. Parce qu'on croit qu'ils vont faire une bonne politique nationale ! On est en pleine contradiction interne et c'est ce qui tuera l'Europe demain. Si l'Europe continue comme ça, elle se rendra vite compte qu'elle n'a pas les moyens de son égoïsme.

L'Europe parlant d'une seule voix : une utopie ou un projet en devenir ?

Pour moi, un projet en devenir. L'Europe c'est une aventure qui doit encore se poursuivre.
Si on avait dit à nos grands-parents, en 1939, que leurs petits-enfants traverseraient les frontières européennes sans carte d'identité, qu'ils parleraient trois langues, iraient étudier dans les autres pays de l'U.E et qu'il n'y aurait plus aucun risque de guerre en Europe, ils nous auraient répondu qu'on était complètement dingue. D'ailleurs, ils auraient eu raison car un an après, les Allemands entraient en Belgique et ils n'entraient pas amicalement. Il n'y a pas si longtemps que ça, l'Europe était une utopie. Alors aujourd'hui, pourquoi l'Europe parlant d'une seule voix dans le monde en serait une ? Les utopies, les vraies, sont des projets sur lesquels les hommes n'ont pas de prise. Ce n'est pas le cas de l'Europe.

En 2014, ça fera cent ans que l'Europe a perdu son leadership mondial. Aujourd'hui, on ne se démolit plus, on ne se bat plus, on ne se détruit plus comme en 14-18 et en 40-45 et c'est déjà un progrès énorme. Mais depuis 1914 c'est un peu comme si l'Europe était devenue vieille : j'ai dirigé la société, j'ai dirigé la famille, j'ai dirigé le pays, maintenant place aux jeunes générations. L'Europe n'a pas le droit de faire cela.

Dans la mesure où nous avons prise sur la réalité, je crois que le projet d'avoir une Europe unie, parlant d'une seule voix est possible mais ça dépend des Européens, c'est à eux à le décider.

L'euro est incontestablement un facteur de stabilité et un moyen de résister à la crise économique et financière. Quel est votre avis sur la question ?

L'euro est bien entendu un facteur de stabilité économique et financière. Ce fut d'autant plus évident ces derniers mois. Qu'est ce que la petite Belgique aurait fait, sans l'euro, avec sa crise de neuf mois sans gouvernement, la crise financière et la crise bancaire ? Interrogez un peu les danois qui n'ont pas l'euro. Ils aiment bien la couronne danoise mais elle leur fait payer aujourd'hui 2 % d'intérêt en plus sur toute opération équivalente….
L'Islande est assez caractéristique à cet égard. Elle ne voulait pas entrer dans l'U.E. pour des problèmes de pêche et de finances mais il a suffi d'une petite tornade pour que cette petite économie soit complètement balayée.
Aujourd'hui, les Islandais sont pour l'entrée dans l'Union européenne, avec un réflexe humain relativement fréquent : on aime entrer dans les clubs dont on n'est pas membre mais quand on y est, on trouve que c'est beaucoup moins bien qu'on ne croyait.

Que pensez-vous de l'idée du président Sarkozy de créer un gouvernement économique ?

C'est une bonne idée et le président Sarkozy l'a lancée au bon moment. Il nous manque évidemment un gouvernement économique. Et d'ailleurs, c'est un peu étrange, nous avons un marché commun, un très grand marché, nous avons un gouvernement monétaire, en tout cas pour la zone euro, et on n'a jamais fait le pas du gouvernement économique.

L'Europe n'a pratiquement jamais pesé dans la décision relative aux normes comptables (IFRS) qui a pourtant pesé lourd dans la crise monétaire et financière. Il n'existe pas de contrôle financier au niveau européen. Il n'y a aucune agence de notation européenne. Pourquoi ? Parce qu'on est encore beaucoup trop axé sur les Etats nationaux en matière de gouvernement économique. La seule façon de répondre à ces problèmes, c'est de trouver une solution européenne. La subsidiarité ne peut pas fonctionner dans ces matières-là.

La crise aura-t-elle peut-être comme effet positif d'apporter un peu d'eau au moulin du projet européen ?

Crise en chinois, cela s'écrit avec deux idéogrammes : danger et défi. Une crise constitue donc toujours une occasion de se remettre en question. Il ne faut pas souhaiter les crises pour ça mais quand elles arrivent, il faut les saisir comme nouveaux tremplins.

■

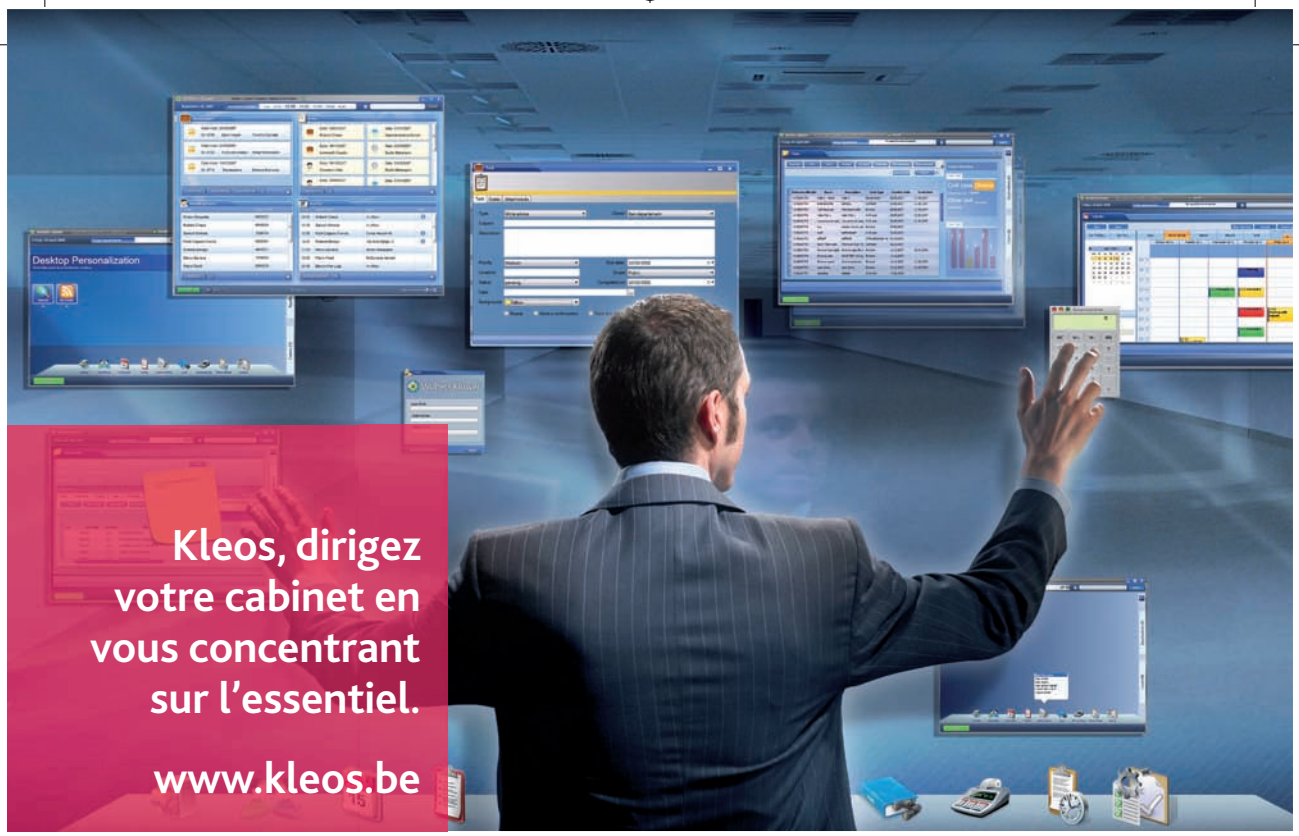

Kleos, dirigez votre cabinet en vous concentrant sur l'essentiel.

www.kleos.be

Découvrez votre nouveau bras droit !

Rendez-vous sur le site **www.kleos.be** ou contactez-nous gratuitement via le **0800 40 310** et demandez une entrevue avec nos consultants commerciaux. Ils vous feront avec plaisir une démonstration des différentes possibilités offertes par Kleos. Ceci sans engagement de votre part.

www.kleos.be
info@kleos.be

Kleos, votre nouveau bras droit

Une solution technologiquement ingénieuse, une grande facilité d'utilisation : cette application en ligne change votre vie d'avocat. Vous gérez votre cabinet avec une facilité, une liberté et une efficacité inégalée. Vous suivez votre administration et vos dossiers où que vous soyez, à tout moment de la journée… ou de la nuit. Et vous bénéficiez en outre de l'assistance complète Kluwer.

- Tranquillité
- Solution tout-en-un
- Flexibilité
- Facilité d'utilisation

Kleos est une application complète et ultra rapide pour la gestion de votre administration et de vos dossiers, de la création à l'établissement de la note d'honoraires. Et ce n'est pas tout. Gestion de vos contacts, de votre comptabilité, calcul de l'état de vos comptes, accès à la banque de données Jura : toutes ces fonctionnalités sont intégrées à Kleos. Résultat, en un clic de souris, vous avez accès en permanence à chacun de vos dossiers, ce qui améliore considérablement la communication avec vos collaborateurs et le service fourni à vos clients.

Kluwer
a Wolters Kluwer business

Kleos_adv_16x24cm_FR+NL_Compleet.indd 2 6/01/2009 16:49:02

INTERVIEW DE MAGISTRAT:

MADAME GABY VAN DEN BOSSCHE, PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL DU TRAVAIL DE BRUXELLES

Propos recueillis par Lucien Kalenga

Quand êtes-vous devenue présidente du Tribunal du Travail ?

Le 1er avril 2007.

Quel a été votre parcours ? Vous avez également été avocate ?

Je suis juge au Tribunal du travail depuis mars 1997, avant cela, effectivement j'ai été pendant 8 ans avocate au barreau de Bruxelles. J'ai notamment travaillé avec Me Auguste de Winter, qui a également été mon maître de stage.

En 1992-93, ont pour la première fois été organisés les examens pour la magistrature. Je dois avouer que je m'y suis inscrite un peu par hasard, même si le travail de juge m'attirait beaucoup depuis déjà un certain temps. Lorsque j'ai réussi l'examen, il m'a fallu choisir et j'ai donc opté pour la magistrature. J'ai accompli le stage judiciaire du 1er octobre 1993 jusqu'à ma nomination comme juge en mars 1997.

Pour être complète, avant d'être présidente du Tribunal du travail, j'ai été présidente de l'Union nationale des magistrats de première instance de 1998 à 2000, et membre du Conseil supérieur de la justice de 2000 à 2004.

Le Tribunal du travail, cela représente combien de personnes ?

A ce jour, nous sommes 26 juges de carrière et 15 juges suppléants. Il y a par ailleurs 275 juges sociaux et 75 membres du greffe.

Considérez-vous qu'il y a suffisamment de magistrats ?

Non, et ceci depuis que nous avons reçu le contentieux du règlement collectif de dettes. Ce contentieux – très important – nous a été transféré sans augmenter le cadre.

Le Tribunal du travail avait la réputation de ne pas connaître d'arriérés, est-ce toujours le cas ?

Non, et cela s'explique par deux éléments. D'une part, comme je l'ai indiqué, le contentieux du règlement collectif de dettes nous été transféré sans juges supplémentaires, or c'est un contentieux très important en nombre de dossiers. Nous en avons hérité 7200. D'autre part, la loi censée régler l'arriéré judiciaire a en réalité aggravé les choses.

Comment cela ?

Il faut savoir que devant notre Tribunal, avant cette loi, existait un système de remises assez simple et efficace. Un grand nombre d'affaires en matière de contrats de travail étaient introduites et faisaient ensuite l'objet de remises afin de permettre aux parties de négocier, car en cette matière eu égard au délai de prescription (1 an) il est souvent plus prudent d'introduire la procédure et ensuite de négocier un accord. A la date à laquelle les affaires avaient ainsi été remises, l'on pouvait donc constater l'accord des parties et radier l'affaire ; celles par contre pour lesquelles aucun accord ne pouvait intervenir faisaient logiquement l'objet d'une mise en état.

Avec la nouvelle loi, les juges sont dans l'obligation de fixer dès l'introduction un calendrier contraignant. Ceci implique que même ces affaires que j'évoquais à l'instant, qui feront l'objet d'une négociation et ne seront en définitives pas plaidées, se verront attribuer une date de plaidoirie. Il s'ensuit que les affaires qui devront réellement être plaidées seront retardées et se verront reportées bien au-delà. A ce jour, pour les affaires « contrats de travail », les fixations interviennent en mai-juin 2010, situation que nous ne connaissions pas avant la loi relative à l'arriéré judiciaire.

Présidente du Tribunal, c'est beaucoup d'heures de travail ?

Oui ! Et on ne les compte pas. Mais c'est surtout une tâche passionnante, que j'apprécie énormément.

Comme présidente, vous continuez à siéger ?

Oui. Notamment pour les référés et les travailleurs protégés. Mais je siège également au moins tous les 15 jours en matière de contrats de travail.

Vous êtes du style « interventionniste » durant les plaidoiries ?

Oui, mais surtout pour recadrer le débat. J'ai pour habitude de toujours lire les dossiers avant qu'ils ne soient plaidés devant moi. Je prépare donc toujours mes audiences et liste au préalable les questions importantes auxquelles il me semble que les plaideurs devront répondre. Je vois donc très rapidement quand un plaideur est hors sujet et qu'il n'aborde pas les questions essentielles.

Qu'est-ce pour vous une bonne plaidoirie ?

Une plaidoirie qui n'est pas trop longue et qui aborde les points essentiels.

Les qualités d'un bon avocat ?

Honnête, confraternel, qui connaît bien son dossier.

Suite de la page 11

INTERVIEW DE MAGISTRAT

En général, ils sont bons (les avocats) devant votre Tribunal ?

Les spécialistes du droit social qui viennent plaider devant nous sont vraiment bons. Il faut cependant reconnaître en toute honnêteté que parmi les avocats non spécialistes certains devraient sans doute faire plus d'efforts en matière de sécurité sociale...

Vous avez déjà regretté un de vos jugements ?

En toute honnêteté, non car une fois qu'un jugement a été rendu, il a été rendu. Donc je ne repense plus à lui et surtout ne le refais pas dans ma tête. Je me concentre immédiatement sur le jugement qui suit.

Changeons de sujet : quand vous n'êtes pas présidente, que faites-vous ?

J'adore lire, de tout. J'ai un faible pour les « thrillers » !

Sur votre table de chevet en ce moment ?

The Kite Runner, un livre très intéressant qui a pour cadre l'Afghanistan.

Votre dernier CD ?

Tony Henry. Il a une voix splendide.

Vos lieux d'évasion ?

La montagne. J'adore, surtout en Suisse. Lorsque j'en ai l'occasion je m'y rends avec un infini plaisir.

Votre tempérament ?

A l'extérieur calme, mais à l'intérieur un peu (trop) nerveuse.

Si vous n'aviez pas été dans la magistrature, quel métier auriez-vous aimé exercer ?

Sans doute un métier de communication. ■

ADIEU MOUCHE

Thierry Bontinck

Une personnalité chaleureuse et très appréciée de la Conférence nous a quittés le 6 novembre 2008.

Durant vingt-cinq années, Monsieur Auguste Degroote a exercé la belle et exigeante fonction de conseiller en art oratoire au sein du jury des exercices de plaidoiries. Il fut embauché par Emile Knops, soucieux de faire profiter les stagiaires de conseils techniques et c'est avec François Glansdorff, alors directeur de la Conférence, qu'il débuta une nouvelle carrière d'un quart de siècle.

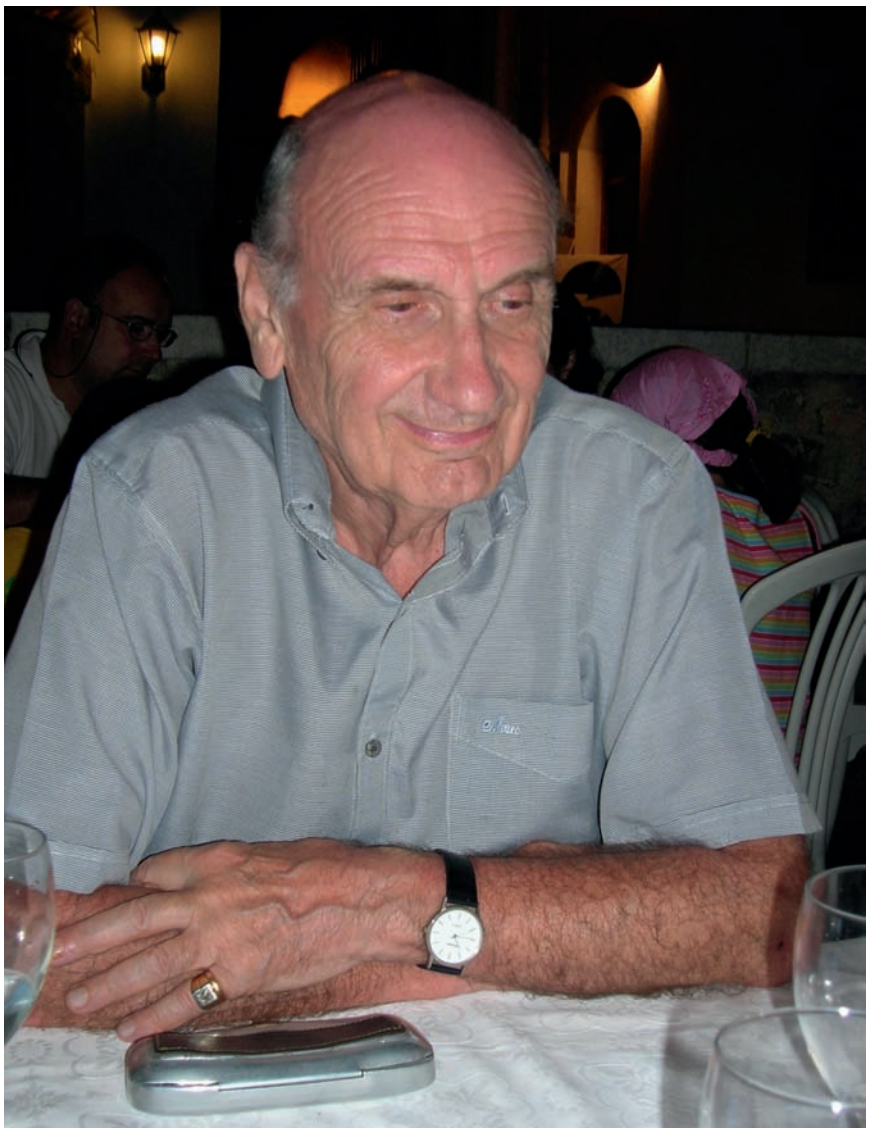

25 ans ! En consultant le tableau de l'Ordre, on constatera que plus de 80 % des avocats de notre Ordre ont bénéficié de ses commentaires parfois durs mais toujours justes, formulés comme il le disait lui-même à chaque séance, dans le seul but de permettre à chacun, c'était son vœu le plus cher, de devenir un excellent plaideur.

J'ignore si ce vœu a été exaucé pour les quelques 2500 avocats qu'il a entendu lors de cet exercice, mais ce qui est sûr, c'est qu'il était devenu au cours des années, non seulement l'élément stable et le ciment de ce jury mais également son âme et sa mémoire.

Monsieur Auguste De Groote avait également été professeur de diction et d'art dramatique aux athénées Adolphe Max et Robert Catteau. Il fut premier prix de conservatoire, acteur de théâtre, metteur en scène et directeur de troupe. Je ne retracerai pas ici les nombreux faits d'armes d'une carrière éblouissante ; pour nous, au jeune barreau, il était simplement « Mouche ». Mouche que l'on retrouvait avec le même plaisir tous les vendredis sur le coup de 14 heures devant la chambre du conseil de la première chambre de la Cour, invariablement muni d'un petit carnet de notes, d'une bouteille d'eau et d'une boîte de Ricola. Ah ! Ce petit carnet où étaient soigneusement consignés les qualités et les défauts de chacun des plaideurs qu'il a entendus depuis 25 ans. S'il lui avait pris l'envie de publier ses mémoires ou de rendre publics ses écrits, je connais quelques bavards, à commencer par l'auteur de ces lignes, qui auraient des raisons d'être inquiets …

Son carnet, sa bouteille d'eau, sa boîte de Ricola et puis surtout, son enthousiasme, toujours intact, le plaisir qu'il ressentait à revoir chaque semaine d'anciens commissaires amenés à siéger dans le jury des exercices et puis, de temps en temps de nouvelles têtes qui, d'emblée, tombaient sous le charme de sa gentillesse et de sa compétence.

En juin 2006, il avait décidé de nous quitter pour goûter aux joies d'une retraite bien méritée. S'il n'en a que peu profité, j'espère de tout cœur qu'il aura pu réécouter les concertos pour piano d'Abado qu'il affectionnait, méditer encore la Charte de Villers-Cotterêts qu'il citait à chaque séance d'exercices de plaidoiries et relire la biographie de son cher François Ier.

Merci Mouche, pour ce dévouement, pour l'amour de la belle langue et de l'éloquence que tu t'es efforcé de transmettre à la majorité des avocats de ce barreau.

Adieu Monsieur le professeur, nous ne vous oublierons jamais.

■

Nous partageons les mêmes horaires.

Parce que nous savons que les professions juridiques exigent une disponibilité qui s'étend bien au-delà des heures de bureau traditionnelles, nous avons créé pour vous l'ING Privalis Desk, un centre de contact accessible de 8h à 20h, du lundi au vendredi. Ainsi, vous avez en permanence un interlocuteur spécialement formé pour répondre à vos besoins spécifiques. Qu'il s'agisse d'opérations courantes ou plus complexes, un simple coup de fil à votre conseiller Privalis suffit.

PRIVALIS

Profitez de l'ING Privalis Desk au 02 464 63 02 du lundi au vendredi de 8h à 20h !

ING

Cercle Marin – 13 novembre 2008
Paul Guimard ou l'excellence de la simplicité

Cécile Detaille

Quelques semaines avant ce Cercle Marin, j'assiste au Palais littéraire et artistique mené par Jean-Pol Masson. J'y rencontre Vincent Defraiteur, qui me parle immédiatement du Cercle Marin qu'il animera dans un mois. Il me glisse quelques mots sur cet auteur français, Paul Guimard, sur Les Choses de la vie, sur le film aussi, avec Michel Piccoli et Romy Schneider. A nos côtés, mon patron est presque dithyrambique sur les qualités de Me Defraiteur. L'intérêt pour ce Cercle Marin s'éveille doucement.

Par la suite, je reçois par courrier un exemplaire des Choses de la vie, accompagné d'un petit mot de Me Defraiteur. D'autres en recevront un aussi. Ça y est, le « buzz » est lancé ; ce cercle Marin, c'est l'événement à ne pas manquer, « the place to be » ! Je me dois d'y être !

Consciencieuse, je lis, ou plutôt dévore, en une soirée, Les Choses de la vie. Il me rappelle l'anecdote de Mme de Sévigné où, le temps d'une chute, toute sa vie a défilé dans ses pensées.
J'aime. Enormément. Je ne referme le livre qu'à regret, et y pense encore quelque temps après.

Arrive le grand soir. Confirmation du « buzz » : le vestiaire des avocats est plein à craquer ! Je me demande si un Cercle Marin a déjà connu une telle affluence. Le public est hétéroclite : des jeunes stagiaires côtoient des huiles du barreau, actuel et anciens Bâtonniers, membres du conseil de l'Ordre.

C'est d'ailleurs un ancien Bâtonnier, Me Xavier Magnée, qui présente Me Defraiteur. Il nous apprend que Me Defraiteur est, entre autres, l'auteur de « La péréquation financière au Canada : quelles sont les raisons de la difficulté de réformer cet élément essentiel du fédéralisme canadien? », ainsi que de « La péréquation financière en tant que mode de financement des structures fédérales : un élément essentiel à la survie d'une fédération - La Belgique au regard des expériences internationales ». Diantre. Tout cela paraît bien sérieux. Heureusement, Me Magnée met tout son talent au service de Me Defraiteur et nous fait rire aux éclats à de nombreuses reprises !

Le public est chaud ; Vincent Defraiteur n'a plus qu'à faire une entrée en fanfare, ce qu'il fait. Très à l'aise, il nous disèque l'œuvre de Paul Guimard avec, il faut le reconnaître, beaucoup de talent. Le prix Boels ne lui a manifestement pas été attribué par hasard. Vincent Defraiteur va, vient, nous commente un par un chacun des livres de Paul Guimard. Il nous apprend les grandes constantes de l'auteur, à savoir une certaine simplicité dans le choix des mots (et donc la recherche du mot juste) et le rôle du hasard dans la vie. Bref, nous ne nous ennuyons pas une seule seconde, emportés dans un tourbillon de mots et d'anecdotes.

Oserais-je cependant y mettre un petit bémol ? Les propos de Me Defraiteur étaient magistralement mis en scène, mais peut-être un peu trop. Au contraire de Paul Guimard, qui laissait entrer le hasard dans ses récits, Me Defraiteur m'a donné l'impression d'accorder peu de place à l'imprévu et d'avoir trop bien « rodé » son discours. Mais peut-on finalement le lui reprocher ?

Que cela ne nous empêche pas de saluer encore une fois le talent prometteur de ce jeune orateur !

■

Dans la collection *Patrimoines & Fiscalités*,
sous la direction de Philippe De Page et André Culot

COHABITATION LÉGALE ET COHABITATION DE FAIT
Aspects civils et fiscaux

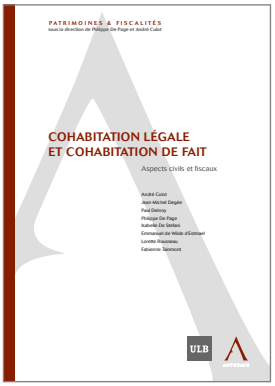

Édition 2008 - 198 pages - 71 €

Édition 2008 - 1014 pages - 149 €

LIBER AMICORUM JEAN-LUC FAGNART

ANTHEMIS

T. 010 39 00 70 F. 010 39 00 01 info@anthemis.be

Commandez nos ouvrages sur www.anthemis.be

ECHOS DE LA CONFÉRENCE

Berryer 2008 : les fauves sont lâchés!

JM

Ils se savaient attendus après l'excellente prestation de leurs père et mère respectifs lors de la précédente édition, et c'est donc le mors aux dents qu'ils arrivèrent de Paris afin d'en découdre.

La Berryer, pour ceux qui l'ignoreraient, c'est :
- 12 fauves : les Secrétaires de la Conférence du Stage de Paris
- 2 victimes consentantes : jeunes avocats de notre Présipauté
- un public (souvent impitoyable)
- et enfin, un invité

L'invitée, parlons-en : le manuel de la parfaite Berryer précise « invité célèbre ». Disons-le d'emblée cet adjectif n'est peut-être pas celui auquel nous aurions pensé lorsque nous fut dévoilé le nom de l'invité : Irène Salvador. Certes le nom est charmant, mais célèbre? Quelle raison pouvait donc avoir poussé le président de la Conférence à ce choix? Etait-ce le refus de tout conformisme, ou plutôt le désir d'étaler au grand jour une passion aussi secrète qu'intense? Nul ne le sait, l'homme est – dit-on – assez secret... Quoi qu'il en soit, c'est sous le coup de 9 heures que Melle Salvador fit son apparition, vêtue d'un tailleur d'un blanc immaculé, donnant un aspect quasi irréel à cette entrée sous les applaudissements enthousiastes du public (masculin).

C'est alors que ceux-ci raisonnaient encore que les Secrétaires de la Conférence furent invités à rejoindre l'arène. Parmi ceux-ci, des nouveaux –bien sûr– mais trois têtes familières au peuple de Berryer : Thibault Rouffiac –ancien premier Secrétaire– , Antonin Levy –ancien 4ème Secrétaire– et enfin Vincent Ollivier – ancien 3ème Secrétaire. Trois noms, trois redoutables bêtes de Berryer que l'on n'attendait point mais que l'on se réjouissait déjà de réentendre.

Enfin, les deux valeureux candidats firent leur apparition, un peu nerveux –qui ne le serait pas ?– mais empli du courage ou de la dose de folie (c'est selon) que tout candidat Berryer se doit d'avoir pour pénétrer cet antre : Amélie Meulder et Vincent Defraiteur.

Tous les acteurs étant présents, la pièce pouvait commencer: c'est tout d'abord au président de la Conférence que revenait la tâche d'introduire les Secrétaires. Il les passa en revue, l'un après l'autre, égrenant avec humour et légèreté les faits d'armes de l'un ou de l'autre: l'on apprit ainsi que le 7ème Secrétaire Jean-François Pedinielli avait longtemps hésité entre le barreau et le cinéma de charme (ce dernier n'en ayant apparemment pas voulu), qu'Antonin Levy avait été libéré de sa camisole, ou encore que le 1er Secrétaire Augustin d'Ollone bien que sans aucune culture –d'après ses dires– n'en était pas moins un redoutable Casanova dont les exploits étaient à la fois connus et jalousement gardés par les couloirs du palais de Justice de Paris.

C'est le 9ème Secrétaire, Me Dan Hazan qui se chargea de présenter l'invitée. Jouant avec son illustre patronyme, confessant les pensées secrètes que ses photos avaient pu lui inspirer, et déclamant en anglais les couplets de ses chansons, Me Hazan fit montre d'un humour de dandy du meilleur goût et s'attira par cette présentation les faveurs justifiées du public.

Au terme de cette présentation, la joute pouvait commencer. Trois thèmes étaient proposés aux candidats : «Faut-il toujours sauvegarder les apparences ?», «Pour vivre heureux, vaut-il mieux être laid ?», et enfin «Peut-on tout pardonner quand on aime ?». Honneur à la robe, c'est Me Amélie Meulder qui fut la première à descendre dans l'arène. Son thème: «Faut-il toujours sauvegarder les apparences », par l'affirmative.

Sans crier gare, Me Meulder nous plongea dans le quotidien de l'avocat A.A. ou était-

ce HA.HA, sinon AAAH AAAH ? L'auteur de ces lignes ne le sait plus. Etrange histoire que celle de ce confrère que notre candidate avait souhaité prendre sous son aile protectrice, enfreignant ainsi une règle cardinale de la Berryer, celle qui interdit aux candidats de dévoiler leur humanité et sensibilité. S'il s'agit là incontestablement

de beaux sentiments qui témoignent de la belle âme de Me Meulder, ils ne sont pas du goût des Secrétaires parisiens qui se chargèrent avec la fureur de lionnes affamées de le rappeler à notre candidate. Ils furent tour à tour drôles, espiègles, taquins, acides, sans pitié, méchants, bref ils firent mouche à plus d'une reprise, sans omettre de retourner de temps à autre leur langue acérée vers la charmante invitée d'honneur qui ne se laissait pas pour autant impressionner, n'hésitant pas à répliquer (un peu trop) à ces êtres aussi talentueux que cruels. Parmi ceux-ci, soulignons plus particulièrement les excellentes performances de Mes Thibault Rouffiac, Vincent Ollivier, et Dan Hazan.

C'est alors qu'ils savouraient encore leur triomphe, ivres du sang dont ils s'étaient désaltérés, que le président sortit sa botte secrète en la personne du 2ème candidat, Me Vincent Defraiteur. Son sujet : «Faut-il toujours sauvegarder les apparences?», mais par la négative à présent. De quoi nous entretint-il ? De tout : la crise financière, le Canada, Irène Guatemala, Yves Leterme, le passé, le présent, le futur, le pro deo, le choix cornélien entre l'avocat ou le chocolat, la péréquation, le président de la Conférence, et tout cela en 10 minutes ! Disons-le sans détour, Me Defraiteur fut parfait. Le public ne s'y trompa pas, interrompant à plusieurs reprises le candidat par ses éclats de rire et applaudissements, et se délectant déjà en apercevant la mine inquiète des Secrétaires auxquels il appartenait à présent de prendre la parole pour leur critique. Dès les premiers instants de celle-ci, leur inquiétude fut justifiée aux yeux de tous : non seulement avaient-ils pour la plupart laissé toutes leurs forces dans leur bataille avec la première candidate, ils se découvraient à présent nus, leurs griffes et crocs complètement émoussés face à ce discours qu'ils n'attendaient pas et ne sachant pas sous quel angle porter l'estocade. L'un après l'autre, ils s'y essayèrent, en vain, reconnaissant pour les plus sincères, leur impuissance.

Après que l'invitée eut à son tour fait part à Me Defraiteur de son admiration pour cette prestation et de sa tendresse naissante à son égard, le président –visiblement inquiet que les yeux de la Belle ne soient plus son monopole– s'empressa de mettre un terme à cet aparté sous le fallacieux prétexte qu'était venu le temps du contre-discours. C'est ainsi que la tribune fut alors confiée durant quelques instants à Me Marie Rousseau, trésorière de la

Conférence. Un humour délicat servi par une voix qui ne l'est pas moins, Me Rousseau évita le piège redoutable du discours du trésorier, en témoigne le plaisir manifeste avec lequel elle fut écoutée –sans être interrompue un seul instant– par ce public que l'on sait souvent intraitable.

Vint alors l'heure de la revanche pour Me Meulder, en la personne du bâtonnier Xavier Magnée, auquel revenait de porter la contre-critique. Ne craignant pas de les affronter tous à la fois, celui-ci prit un malin plaisir à mettre en lumière les faiblesses des Secrétaires en les projetant dans des temps éloignés où leur superbe eût été moins apparente. Les distinguant l'un après l'autre sans les nommer mais en mettant en exergue telle ou telle particularité, jouant ainsi autant avec les Secrétaires qu'avec le public dans un jeu aussi drôle que piquant, Me Magnée réussit à convaincre les uns et les autres de la justesse de son propos, et c'est debout que les Parisiens et la salle, à l'unisson, saluèrent sa prestation.

Au final, une Berryer 2008 d'un fort bon millésime, qui laissera le souvenir d'une excellente soirée à l'auteur de ces lignes. ■

DANS LE SIGNATAIRE

Au greffe du Tribunal du Travail de Bruxelles
Place Poelaert 3
1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 15 décembre 2008.

V/.réf. : R.G. 717/07

Monsieur le Greffier en chef,

Concerne : M(me) Harald DEGAND / S.A. SIDNEY

Vous trouverez, en annexe, la requête 748 C.J. que je dépose en vue de l'audience de ce 22 décembre.

Je me suis permis de l'antidater quelque peu, tant la situation est exceptionnelle.

Figurez-vous que mon client s'est rendu compte ce 6 décembre qu'il était en réalité ma cliente. Imaginez sa consternation. Comme vous le constaterez à la vue du portrait joint en annexe, la chose était parfaitement indécelable : mon client est barbu, massif, il a la mâchoire carrée et des paluches qui le dispenseraient de porter des gants s'il pratiquait la longue paume. En outre, comme en attestent les pièces du dossier, il est fort bien bâti.

C'est notamment à cause de ce physique trompeur que mon client a découvert si tard le pot aux roses : en réalité, il n'était pas né dans un chou. Toute son identité sexuelle était fondée sur un malentendu, voire une manipulation ourdie par la société. Ce qui veut dire que vous aussi, Monsieur le Greffier, vous avez ourdi. Tout comme moi.

Jugez plutôt, cela vous donnera l'impression d'être promu.

Dès avant la naissance de mon client, une frise de petits camions de pompiers courait sur les murs de sa chambre. Sa garde-robe se composait exclusivement de layettes bleu ciel. Lorsqu'il vint au monde, on l'appela Harald et non Clémentine. A l'école, on le dissuadait de jouer à l'élastique. On lui taillait la tignasse à ras. A chaque anniversaire, on l'ensevelissait sous les maquettes d'avions de chasse et les panoplies de gendarme, également bleues, à tel point qu'il n'échappa à la monochromie vestimentaire qu'en intégrant les louveteaux où il dut porter des culottes, mais courtes. Sans surprise, mon client s'identifia à Gérard Depardieu plutôt qu'à Sophie Marceau. Et il finit par se marier, abandonnant à sa compagne les joies de l'enfantement pour se contenter de celles – ô combien plus éphémères, Monsieur le Greffier – de la conception.

Mais aux tréfonds de son inconscient, une nature féminine brûlait d'être révélée.

Et c'est ce samedi 6 décembre, Monsieur le Greffier, alors que mon client, grimé en Saint-Nicolas, gavait des enfants obèses à peine remis d'Halloween à la sortie de City 2, que l'évidence lui apparut : il était une femme, et ce depuis toujours.

Or s'il avait été conscient, au moment des faits qui nous occupent, qu'il était une femme, mon client n'aurait pas été licencié. Car jamais il ne se serait embusqué en tenue d'Adam dans le stock de percolateurs dont sa jeune collègue était en charge, à l'heure où son directeur avait inopinément décidé d'en dresser l'inventaire.

Cet élément nouveau est donc capital. Comme vous l'imaginez, mon client est bouleversé de savoir qu'il est une dame. L'on ne peut exclure que son mariage, déjà passablement éprouvé par cette pénible affaire, en pâtisse irrémédiablement. Mais quelles que soient les conséquences, mon client est déterminé à vivre selon sa vraie nature.

Cet homme est un exemple, Monsieur le Greffier.

Imaginez toutes les tracasseries qui le guettent : trouver un pendant féminin à son prénom de viking, devenir homosexuel pour sauver son couple et ne pas perturber ses enfants, réaliser dorénavant plus de deux tâches à la fois et assumer 65 pourcents des tâches ménagères, en sus de son nouvel emploi de Saint-Nicolas.

Auriez-vous le cœur d'aggraver cette tragédie pour une banale histoire de délai dépassé? Je fais appel à votre humanité : mettez-moi un cachet du 15 novembre. Songez que vous aussi, vous pourriez vous rendre compte un beau jour que vous êtes une greffière.

En espérant que l'esprit de Noël vous guidera dans votre réflexion, je vous prie de croire, Monsieur le Greffier en chef, en l'assurance de mes sentiments distingués.

René GLOGGOS

CULTURE ET LOISIRS

LITTÉRATURE

« Mon évasion »

Par Benoîte Groult,
chez Grasset (2008)

Dans la même ligne que « Histoire d'une évasion » publié en 1997, l'écrivaine Benoîte GROULT nous livre dans un langage libéré les étapes phares de sa vie de femme, de féministe, de grand-mère.

Elle nous trace du haut de ses 88 ans son « évasion », depuis la *petite fille modèle et sans intérêt* issue d'un milieu bourgeois, à la jeune veuve qui vit intensément la Libération, dans son chapitre « Mes apprentissages américains », décrite en *une parenthèse lumineuse, une sorte d'école buissonnière et d'initiation à la vie, après une jeunesse difficile et un mariage sous le signe de la maladie. (…) D'ailleurs, les Américains n'étaient pas des hommes, c'était nos libérateurs ! On faisait l'amour avec la liberté retrouvée…*

Ensuite divorcée de Georges de CAUNES et épouse de Paul GUIMARD, GROULT devient la féministe, auteure de plusieurs romans avec sa sœur Flora et de « Ainsi soit-elle » en 1975. Elle revient sur les points forts de son combat pour la femme et sur l'actualité en la matière (quota politique, excision…) dans un dialogue avec Josyane SAVIGNEAU. Aussi, elle traite de son engagement en faveur de l'euthanasie.

Elle évoque sa vie intime, crûment, qu'il s'agisse des avortements qu'elle a subis ou de ses déceptions amoureuses dont elle se consolait en se rabattant sur *quelques gentils dadais, de ceux qui sont toujours disponibles, toujours amoureux transis et qui vous aident à passer les caps difficiles et à reprendre des forces pour un autre amour dont ils ne seront jamais les bénéficiaires. Toutes les jeunes filles ont des garçons de ce genre dans leurs stocks.*

Désormais décomplexée sur la vieillesse et sur sa chirurgie esthétique, elle conclut en relatant sans grand intérêt ses vacances avec ses petits-enfants ou ses dernières sorties en mer avec Paul GUIMARD.

Il y a des combats dont on a trop vite oublié la dureté et dont les fruits nous paraissent définitivement acquis. Les luttes féministes sont de ceux-là. Un ouvrage utile à nous rappeler la cruauté des débats ou la violence des mots qui ont conduit à la légalisation de l'avortement, à la femme en politique ou encore à l'égalité des droits au sein du mariage, autant de sujets qui ne sauraient plus être contestés aujourd'hui.

Vincent Defraiteur

« Le forain »

Par Michel Claise,
chez Luce Wilquin (2008)

Il y avait déjà eu *« Salle des pas perdus »* en 2006, suivi par *« Faux et usage de faux »* en 2008.

Il y a maintenant *« Le Forain »*, paru fin 2008.

L'auteur de ces quelques lignes commence à se demander si elle va devoir à chaque numéro de la Conférence commenter un livre de Michel Claise.

Heureusement, si M. Claise est prolixe, il varie les sujets. Alors que son premier ouvrage était une grande fresque bruxelloise se passant pendant la deuxième guerre mondiale, et que son deuxième traitait des métastases des vertus au travers de petites saynètes (deux sujets déjà fondamentalement différents), le troisième parle de la criminalité financière.

Nous voici donc face à un polar, et à deux hommes.

D'un côté, un homme intelligent, beau, valeureux. Bref, l'homme idéal, excepté son petit problème avec la TVA. De l'autre, un homme ayant un fort penchant pour les boissons alcoolisées et aux méthodes pas très catholiques. Bref, l'homme pas vraiment idéal, excepté qu'il s'agit du commissaire chargé de la répression de la fraude financière. Le manichéisme est évité. La fin du roman, elle-même, ne verse pas dans le blanc ou dans le noir.

Nous voici donc face à un roman musclé, noir, bien ficelé, tenant en haleine, (sciemment) rempli de presque tous les clichés du genre.

Un seul petit regret, mais par rapport à l'auteur. Le style varie à chacun de ses romans, s'adaptant à l'histoire, aux personnages, au genre littéraire. A quand la découverte de son véritable style ? Vivement le prochain opus !

Cécile Detaille

CULTURE ET LOISIRS

MUSIQUE

Les sorties d'albums se sont multipliées ces derniers mois, les maisons de disque ayant bien compris l'intérêt de sortir leurs « *blockbusters* » à l'approche des fêtes de Noël ; c'est ainsi que nouveaux albums d'artistes confirmés et autres best of sont arrivés dans les bacs ces derniers temps.

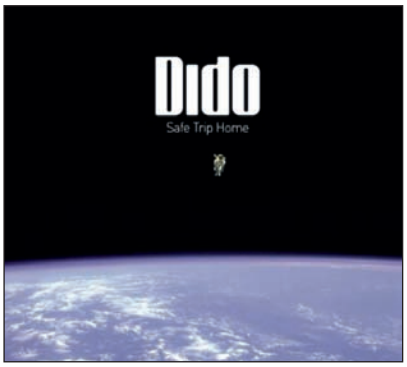

On commence avec le nouveal album de Dido, « *Safe trip home* ». On se souvient tous de sa chanson « Thank you » qui avait été samplée par Eminem pour son titre « *Stan* ». On se souvient un peu moins de son deuxième album, « *Life for rent* », qui contenait pourtant quelques très bons titres dont le single « *White flag* ».

Pour son troisième album, la petite sœur de Rollo Armstrong de « *Faithless* » ne révolutionne certes pas son style, mais livre un album extrêmement bien ficelé, serein et apaisant, et dans lequel la voix magique de Dido opère toujours avec autant de charme.

Certes, ce n'est pas l'album à écouter à fond dans la voiture en route pour un Dirty Dancing ou autre set de Cosy Mozzy. En revanche, en cas de besoin de se détendre ou d'envie de calme rassurant, cet album fera des merveilles.

Dans le même style, l'increvable Tracy Chapman nous revient avec son huitième album studio intitulé « *Our bright future* ». Tout le monde connaît les vieux tubes de Tracy Chapman, genre « *Talking about a revolution* » ou « *Fast car* » , mais la suite de sa

carrière est – toutes proportions gardées – plus confidentielle. A tort selon moi, car ses albums sont tous d'un excellent niveau.

Sorti en 2007 au Canada mais beaucoup plus récemment chez nous, « *Me, myself and us* », premier album de Pascale Picard, emmené chez nous par le single « *Gate 22* ».

Cet album n'est pas mauvais, mais personnellement je reste quelque peu mitigée devant Mademoiselle Picard. Déjà, a-t-on idée d'entamer une carrière d'artiste sous le nom de Pascale Picard ? Pourquoi pas Joceline Andouillette ou Josianne Bœuf Bourguignon tant qu'on y est ?

Vous me direz, on se fiche bien du nom de l'artiste si l'art est au rendez-vous. Or, il y a chez Pascale Picard un je-ne-sais-quoi qui m'agace et qui empêche selon moi l'essai d'être transformé; c'est peut-être sa voix un rien nasillarde par moments, ou une certaine âpreté des compositions, je ne sais pas… mais c'est ainsi.

Je préfère de loin mon autre découverte féminine du moment, Emiliana Torrini et son excellent « *Me and armini* ». C'est une découverte récente pour moi, mais apparemment je devrais sortir un peu plus car cette jeune femme est déjà très connue et a sorti non moins de cinq albums à ce jour.

Le dernier en date « Me and armini » donc, est une petite perle pop-folk aux douze titres tous plus beaux les uns que les autres.

Dans le registre jeunes talents belges, il faut citer Milow de son vrai nom Jonathan Vandenbroeck, auteur compositeur de 25 ans, originaire, vous l'aurez deviné, de notre plat pays.

Sa cover de « Ayo technology » de 50 Cent et Justin Timberlake passe en boucle sur les radios pop-rock dignes de ce nom, et son deuxième album sorti en 2008, « *Coming of age* », intimiste et mélancolique, se laisse écouter avec beaucoup de plaisir.

Toujours dans le registre calme, le nouvel album de Heather Nova « *The jasmine flower* ». J'aime beaucoup Heather Nova et j'ai quasiment tous ses albums, mais le dernier, « *Red bird* », m'avait fortement déçue, mais avec « The jasmine flower », Heather Nova redresse la barre. On y retrouve ses compositions déchirantes et tantôt désespérées, tantôt pleines d'espoir, portées par une des plus belles voix féminines du monde.

Autre voix que j'adore, originaire, tout comme Milow, de chez nous cette fois, An Pierlé qui sort pour ses dix ans de carrière un best-of intitulé « *Singles and rarities* ».

Côté chansons françaises, on soulignera un autre best-of, le « *Zest-of* » de Zazie, et le nouvel album d'Alain Souchon, « *Ecoutez d'où ma peine vient* ».

Enfin, je termine avec l'album le plus inespéré du moment, le dernier Guns and Roses, « *Chinese democracy* ». Plus personne ne croyait réellement que

cet album, annoncé par Axl Rose depuis genre 10 ans, allait finalement voir le jour, et pourtant…

Certes, le groupe n'a plus grand-chose à voir avec celui qui a sorti à l'époque les « *Use your illusion* » I et II, et autre « *Appetite for Destruction* » que tous les trentenaires qui se respectent ont dans leur discothèque (ah, nos premiers slows sur « *Don't cry* » ou l'interminable « *November Rain* »). Mais la voix et le talent d'auteur-compositeur d'Axl sont toujours là et, à en croire les critiques (je n'ai pas encore eu l'occasion de me forger ma propre opinion), l'album est très bon. En tout cas moi, ne fût-ce que par respect pour ce monstre sacré de mon adolescence, je vais l'acheter, ce disque si longtemps attendu.

Julie-Anne Delcorde

■

MARCEL SIRAUT
ARTISTE PEINTRE

PORTRAITS
À L'AQUARELLE ET À L'HUILE
TABLEAUX SUR COMMANDE
DESSINS

Parvis Sainte Alix 20 Bte 6 • 1150 Bruxelles
Tél.: 02 762 20 76 • www.marcelsiraut.be
siraut.m@hotmail.com

ANNONCES

THÉÂTRE : « HAMELIN » DE JUAN MAYORGA

Mardi 27 janvier 2009
A 20 heures 30 (distribution des places à partir de 20h dans le hall)

Rideau de Bruxelles, Palais des Beaux-Arts, Auditorium Paul Willems
rue Ravenstein, 23 - 1000 Bruxelles

Parler à un enfant est la chose la plus difficile au monde.
Il était une fois une ville, une jolie ville qui s'appelait Hamelin... Hamelin, c'est le conte d'une ville qui n'a pas su aimer ses enfants, peut-être le conte de votre ville. Une ville dont les joyaux architecturaux nous éblouissent. Nous aveuglent. Nous empêchent de voir une autre ville. Car il existe une autre ville. Une ville où un honnête bourgeois peut gagner la confiance d'une humble famille pour approcher ses enfants. Le juge Montero, chargé de l'enquête, s'apprête à ordonner une série d'arrestations...

Hamelin interroge le théâtre sur sa capacité à relater l'indicible en tant que lieu de la parole. Sous l'enquête linéaire, façon polar, se cache une autre histoire, vieille comme l'humanité. Antique comme le théâtre. Le vieux conte de notre enfance du Joueur de flûte de Hamelin qui se venge des villageois qui l'ont abusé en les privant de ce qu'ils ont de plus cher. Un conte tellement cruel que la fin en est incertaine et multiple. Comme si la pire fin, celle de la disparition définitive des enfants, était connue de tous, mais que personne n'osait l'admettre. Chacun se racontera sa propre fin, comme chacun se construira le décor du drame en fonction de son vécu, de ses peurs...

Auteur espagnol parmi les plus importants d'aujourd'hui, Juan Mayorga croit dans l'art du théâtre comme moyen de prise de conscience des comportements humains, comme résonateur du monde, comme possibilité de construire une expérience poétique du monde. Philosophe et mathématicien, Mayorga explore le langage. Un langage qui, selon les discours, est moyen d'exercer un pouvoir, de manipuler, de (se) protéger, de se confier ou de se construire.

La pièce Hamelin a reçu le Prix Max pour la Meilleure pièce 2006 (Molière espagnol).

Participation aux frais
Membres de la Conférence : 15 €
Non membres : 20 €
Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en précisant comme référence « Nom + prénom – HAMELIN ».

Inscriptions
Le nombre de places est limité. Inscription préalable obligatoire au plus tard le mardi 20 janvier 2009 par e-mail inscriptions@cjbb.be, téléphone au 02 508 66 43, ou fax 02 519 85 61. Merci de préciser votre nom, prénom et le nombre de places souhaitées.

Renseignements complémentaires
Consulter notre site www.cjbb.be ou au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30.

COLLOQUE : ACTUALITÉS EN DROIT DE LA CONCURRENCE

Jeudi 12 février 2009
De 9 heures à 18 heures

Auditorium du Cinquantenaire
Parc du Cinquantenaire, 10 - 1000 Bruxelles

Le jeudi 12 février 2009, la Conférence du jeune barreau vous propose un colloque consacré aux plus récentes évolutions du droit de la concurrence dans notre paysage juridique.

Ce sera l'occasion, sous la direction scientifique de Me Jean-François Bellis, avocat et professeur à la Faculté de droit de l'ULB, et la coordination scientifique de Me Miguel Troncoso Ferrer, de faire le point sur un certain nombre de développements récents ayant contribué à modifier en profondeur le droit de la concurrence, ou en voie de le faire.

Programme

8h45 Accueil des participants

9h10 Allocution de bienvenue par Me Lucien KALENGA, avocat, Président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles

9h20 Introduction par Me Jean-François BELLIS, Directeur scientifique du colloque, avocat, professeur à l'ULB

I. Comment le droit de la concurrence est-il appliqué par les autorités de concurrence et les juridictions belges?

9h30 L'ouverture des enquêtes par les autorités de concurrence belges (plainte, demande de clémence, contacts informels, etc.)
Par Jacques STEENBERGEN, Directeur Général du Service de la Concurrence, professeur à la KUL

10h00 Premier bilan des deux premières années d'application de la nouvelle loi belge sur la protection de la concurrence économique
Par Stefaan RAES, Président du Conseil de la Concurrence

10h30 Pause

10h45 Jurisprudence récente des juridictions belges en droit de la concurrence
Par Nicolas PETIT, conseil juridique, chargé de cours à l'ULg

11h15 Table ronde et questions

12h00 Déjeuner

II. Les actions en dommages-intérêts pour violation du droit de la concurrence ont-elles un avenir?

13h30 Les propositions du Livre Blanc de la Commission européenne vont-elles faciliter les actions en dommages-intérêts?
Le point de vue de la société Cartel Damage Claims – par le Dr. Till SCHREIBER, Legal Counsel, Cartel Damage Claims, CDC Services SPRL

14h00 L'expérience des actions en dommages-intérêts dans d'autres Etats Membres :
Le Royaume-Uni – par Donald SLATER, solicitor, professeur au Collège d'Europe
La France – par Olivier de JUVIGNY, avocat
L'Allemagne – par Stéphanie REINART, rechtsanwältin
L'Espagne – par Iñigo IGARTUA ARREGUI, abogado, professeur à l'Université Pompeu Fabra de Barcelone

15h00 Table ronde et questions

15h30 Pause

III. Qui se soucie encore des restrictions verticales?

15h45 Quel est le rôle des autorités de concurrence et des juridictions nationales?
Par Denis WAELBROECK, avocat, professeur au Collège d'Europe et à l'ULB

16h15 L'avenir des "clauses noires": quelques réflexions sur la consultation publique relative au commerce en ligne
Par Andrei GURIN, DG Concurrence, Commission Européenne

16h45 Le commerce en ligne soulève-t-il des problèmes de concurrence particuliers? Le cas de la musique en ligne
Par Thomas DE MEESE, avocat

17h15 Les règlements 2790/99 et 1400/2002 sont-ils toujours d'actualité ?
Par Miguel TRONCOSO FERRER, avocat, professeur à l'Université Miguel Hernández d'Alicante, coordinateur scientifique du colloque

17h30 Table ronde et questions

17h45 Conclusions

18h00 Clôture des travaux

Droits d'inscription
La participation aux travaux, les pauses café, le déjeuner et l'ouvrage co-édité par la Conférence du jeune barreau de Bruxelles et Larcier :
- membres de la Conférence : 210 €
- non membres : 260 €

La participation aux travaux et les pauses café :
- membres de la Conférence : 110 €
- non membres : 130 €
- avocats stagiaires : 65 €
- étudiants : 45 €

Inscriptions et paiement
Inscription préalable obligatoire au plus tard le jeudi 5 février 2009. Les inscriptions sont à effectuer par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence 02 519 85 61. Merci de préciser votre nom, prénom et adresse électronique. Les paiements doivent être effectués au préalable au crédit du compte numéro 630-0215121-34 de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles avec la référence "colloque droit de la concurrence - nom + prénom ".
Le nombre de places est limité à la capacité de l'auditorium. Elles seront attribuées par ordre de paiement effectif. Toute annulation après le 5 février 2009 ne donnera pas lieu à remboursement.

Formation permanente
Dans le cadre de la formation permanente obligatoire des avocats de l'Ordre français du barreau de Bruxelles, la participation à ce colloque vaut 6 points. Ce colloque est également agréé par l'O.B.F.G.

Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Renseignements complémentaires
Consulter notre site www.cjbb.be ou par téléphone au secrétariat de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles (Palais de Justice – Place Poelaert) au n° 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30.

ANNONCES

CONFÉRENCE-DÉBAT : QUEL MONDE FINANCIER POUR DEMAIN ?

Mercredi 18 février 2009
A 20 heures
Palais de justice

La Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles organise, sous la direction scientifique de **Me Jean-Marc Gollier**, une conférence-débat au cours de laquelle plusieurs experts évoqueront ce que le « monde financier » sera demain. Y aura-t-il moins de finance ? Une finance mieux « régulée » ? Une finance moins « libre » ? Une finance plus stable ou au contraire une finance encore plus volatile et imprévisible ?
Au cours de cette soirée, quatre spécialistes donneront leur point de vue :

- **Me André Bruyneel**, avocat honoraire, professeur émérite à l'ULB : *regards attristés sur la crise financière.*
- **M. Philippe Dembour**, professeur de gestion financière à Ichec-Entreprises : *éthique, libéralisme et normes comptables ;* peut-on fonder la croissance sur la transparence des chiffres et des modèles mathématiques ? Faut-il compter sur un levier éthique ?
- **M. Olivier Lefèbvre** : ancien président d'Euronext Brussels, professeur invité à l'Académie Louvain : *régulation des marchés financiers, mise en perspective* ; quelles structures ? quelles garanties ? Quels objectifs (rentabilité, stabilité …) ?
- Un représentant des intérêts des consommateurs : *le consommateur de produits financiers, épargnant ou futur retraité* : Doit-il s'éduquer pour mieux se défendre ? Doit-il pouvoir se liguer pour mieux se défendre ? Comment est-il protégé par les autorités publiques (CBFA, inspection économique…) et professionnelles (ombudsman) ?

Participation aux frais
Membres de la Conférence : 5 €
Non membres : 10 €

Inscriptions
Inscription préalable obligatoire pour le 11 février 2009. Les inscriptions sont à effectuer de préférence par fax au secrétariat de la Conférence au 02 519 85 61, ou par e-mail : inscriptions@cjbb.be. Merci de préciser votre nom, prénom et adresse électronique.

Paiement préalable exigé au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en précisant comme référence « Nom + prénom – Conférence débat « marchés financiers ».

Renseignements complémentaires
Consulter notre site www.cjbb.be ou au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30.

PALAIS LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE : "LA FEMME DANS LA RELIGION MATRIARCAT, PUIS PATRIARCAT ... ET MAINTENANT DANS L'ÉGLISE CATHOLIQUE?"

Mercredi 4 mars 2009
A 20 heures
Vestiaire des avocats

Par Me Gérard Leroy

Il y a 20 000 ans, régnait le culte de la Déesse-Mère. Puis, sont arrivées les religions patriarcales qui ont culminé avec les religions monothéistes et ont coupé la femme du contact direct avec le divin. Les religions patriarcales se sont imposées en faisant la guerre. La religion catholique, extrêmement dogmatique, s'est coupée d'une grande partie de ses fidèles. Ne gagnerait-elle pas à ouvrir davantage sa hiérarchie aux femmes et à leur rendre le contact direct avec le sacré ?

Tels sont les questions et mystères dont Me Gérard Leroy, grand habitué des palais littéraires et artistiques de la Conférence, nous entretiendra au cours de cette soirée.

Participation aux frais
5 €
A payer le soir même

Inscriptions
Inscription préalable obligatoire pour le lundi 2 mars 2009 par e-mail inscriptions@cjbb.be, téléphone au 02 508 66 43, ou fax 02 519 85 61. Merci de préciser votre nom, prénom.

Renseignements complémentaires
Consulter notre site www.cjbb.be ou au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30.

WEEK-END DE DÉTENTE EN CHAMPAGNE

Du vendredi 20 au dimanche 22 mars 2009

La Conférence vous convie à son traditionnel week-end de détente qui se déroulera cette année du vendredi 20 mars au dimanche 22 mars 2009 au cœur de la magnifique région champenoise.

Programme

Vendredi 20 mars
- Accueil à partir de 19h à l'Hôtel de la Paix, situé au coeur de Reims.
- Dîner à 20 h30 dans un restaurant de Reims.

Samedi 21 mars
- Petit-déjeuner
- Départ pour le Centre vinicole – Champagne Nicolas Feuillate.
- Visite guidée du Centre vinicole et des installations – exposé sur le processus d'élaboration du Champagne Nicolas Feuillate.
- Déjeuner au Centre vinicole avec vue sur la région et balade digestive dans les vignobles en compagnie de représentants de la maison Nicolas Feuillate.
- Retour à l'Hôtel.
- Dîner à l'Hôtel.

Dimanche 22 mars
- Petit-déjeuner.
- Visite guidée de la ville.
- Après-midi libre.

Participation aux frais
Stagiaires et avocats membres de la Conférence ayant – de 5 ans d'ancienneté, chambre double standard : 195 €
Avocats membres de la Conférence ayant + de 5 ans d'ancienneté, chambre double standard : 225 €
Membres de la Conférence en chambre double privilège : 265 €
Non-membres de la Conférence en chambre double standard : 255 €
Non-membres de la Conférence en chambre double privilège : 295 €

Arrangements spécifiques (enfant – chambre single moyennant supplément) sur demande.

Les prix comprennent le logement en chambre double, les petits déjeuners et les repas du vendredi soir, samedi midi et samedi soir ainsi que l'organisation des activités et les différents droits d'entrée.

Ils ne comprennent ni le transport ni les boissons (hors forfait).

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en précisant comme référence « nom(s) + prénom(s) - Week-end en Champagne ».

Inscriptions
Inscription préalable obligatoire au plus tard le vendredi 27 février 2009, par e-mail inscriptions@cjbb.be, ou par fax : 02 519 85 61.

Merci de préciser votre nom, prénom, la catégorie de chambre souhaitée ainsi que votre numéro de GSM. Le nombre de participants est limité à la capacité d'hébergement. Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre des paiements.

Renseignements complémentaires
Consulter notre site www.cjbb.be ou au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30.

VOYAGE AUX PAYS BALTES : LITUANIE, LETTONIE, ESTONIE

Du 28 mai au 4 juin 2009

Le prochain voyage de la Conférence du jeune barreau aura lieu du 28 mai au 4 juin 2009 dans les pays baltes : Lituanie, Lettonie, Estonie.
Le programme et les informations pratiques sont à présent disponibles au secrétariat de la Conférence.
Le nombre de places étant limité, la Conférence vous recommande de vous inscrire rapidement.

Renseignements complémentaires
En téléphonant au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43 du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.

MANIFESTATION EN HOMMAGE À MARIE POPELIN

Vendredi 6 mars 2009
A 14 heures

Palais de justice
Salle des audiences solennelles de la Cour de cassation

Le vendredi 6 mars 2009 après-midi, sera organisée dans la salle des audiences solennelles de la Cour de Cassation, une manifestation qui rendra hommage à Marie Popelin (1846-1913), première femme docteur en droit de Belgique, première femme à demander à être admise à la profession d'avocat.

Le programme inclut des discours d'autorités du monde judiciaire et notamment du Premier Président de la Cour de cassation, des interventions d'avocates belges et étrangères qui feront le récit de leur expérience, une exposition de caricatures, photographies et illustrations consacrée à la femme-avocat, ainsi que l'apposition au premier étage du Palais de Justice, d'une plaque en l'honneur de Marie Popelin.

Cette plaque qui fait partie des collections de l'ULB, est une curiosité, puisqu'il s'agit d'un bas-relief réalisé par l'un de nos confrères, l'avocat de La Palud, après l'entrée en vigueur de la loi sur la femme-avocat (1922), et qui représente Marie Popelin devant le Palais de Justice.

Nous espérons que tous les membres de l'ordre judiciaire, mais aussi plus simplement tous ceux et celles qui considèrent que l'on s'honore à réparer une injustice même après 120 ans, viendront nombreux à cette manifestation inédite.

Participation aux frais
Gratuit

Inscriptions
Inscription préalable souhaitée au Secrétariat de l'Ordre français (Mme Bénédicte Estiévenart - tél : 02.508.63.74 - E-mail : benedicte.estievenart@barreaudebruxelles.be) avant le 15 février 2009. Merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

Renseignements complémentaires
Auprès de Madame Bénédicte Estiévenart (Secrétariat de l'Ordre français des Avocats du barreau de Bruxelles).

CALENDRIER JANVIER - FÉVRIER - MARS 2009

1. Mardi 27 janvier 2009 : pièce de Théâtre « Hamelin » de Juan Mayorga
2. Jeudi 12 février 2009 : colloque en droit de la concurrence
3. Jeudi 19 février 2009 : conférence débat sur la crise financière
4. Mercredi 4 mars 2009 : palais littéraire et artistique. G. Leroy
5. Vendredi 20 mars au dimanche 22 mars 2009 : week-end de détente en Champagne

En bref encore :

6. Jeudi 28 mai au jeudi 4 juin 2009 : voyage aux pays baltes

A LOUER
superbe villa provençale (350 M²)
Bandol (Côte d'Azur)

Situation exceptionnelle, au coeur du vignoble bandolais à 3 km de la mer dans un parc de 53 ares entièrement clôturé.
Vaste séjour (66 m²), 2 cuisines et arrière-cuisine super-équipées, 3 SdB, 5 chambres. Studio indépendant. Cuisine d'été.
Très vaste piscine avec plage de 150 m² et terrasse couverte.

2000 eur/1 semaine ou 3800 eur/2 semaines
Tél 0473/672 072.

PETITES INFORMATIONS

Petites annonces dans *La Conférence*
Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vous désiriez louer un bureau, chercher un collaborateur ou une secrétaire, vendre vos codes…
Des prix spéciaux sont réservés aux avocats, pour autant qu'il s'agisse d'annonces liées directement à l'activité professionnelle.

Pour vos annonces, adressez-vous à RP&C sprl.
Tél.: 02 344 52 20 - Fax : 02 343 61 72
E-mail: info@rpc.be

Service de placement des stagiaires
La Conférence du jeune barreau met à votre disposition un service de placement destiné à centraliser les demandes et les offres de stage au barreau. Pour tous renseignements, merci de prendre contact avec le vice-président de la Conférence, Me Marc Dal - Tél : 02.627.10.27 – Fax : 02.627.10.50 - E-mail : md@dalvel.com

COTISATIONS

Le paiement d'une cotisation permet de participer à prix réduits à la plupart des activités de la Conférence. En outre, seuls les membres effectifs en ordre de cotisation sont admis à participer aux élections en fin d'année judiciaire. Pour l'année judiciaire 2008-2009, les cotisations sont les suivantes:

Membres effectifs :
• Avocats stagiaires : 15 €
• Avocats inscrits au tableau et :
- Ayant moins de 10 ans d'inscription : 50 €
- Ayant plus de 10 ans d'inscription : 75 €

Membres affiliés :
• Conjoints non avocats d'avocats stagiaires : 15 €
• Conjoints non avocats d'avocats inscrits au tableau : 50 €
• Membres de la communauté judiciaire : 85 €
• Autres sympathisants : 100 €

A verser au compte n° 630-0215121-34 de la Conférence du jeune barreau en mentionnant le nom de l'inscrit.

HOTEL METROPOLE
BRUSSELS

Back to real Hospitality
EXPERIENCE A WORLD OF DIFFERENCE

• Brussels' only remaining 19th-century hotel
• Historical landmark
• Located in the heart of the historic center of Europe's Capital
• Prestigious downtown address for business and leisure travelers

IT FEATURES :
| 298 rooms including 15 suites,
| a bar «Le 19ième»,
| a gastronomic restaurant «L' Alban Chambon»,
| breakfast restaurant «Le Jardin Indien»,
| room service 24 hour,
| 22 venue rooms incl. the Metropole Executive Center (M.E.C.) with a total capacity up to 500 guests,
| 2 business centers,
| 1 fitness room.

SUMMIT HOTELS & RESORTS
GREAT HOTELS OF THE WORLD
info@metropolehotel.be
www.metropolehotel.com

N.V. HOTEL METROPOLE S.A.
31, place de Brouckère | B-1000 Brussels | Belgium
T +32 2 217 23 00 | F +32 2 218 02 20

bbs-gp

BRUYLANT

Actualités du droit de la vie privée

Benjamin Docquir
& Andrée Puttemans (dir.)

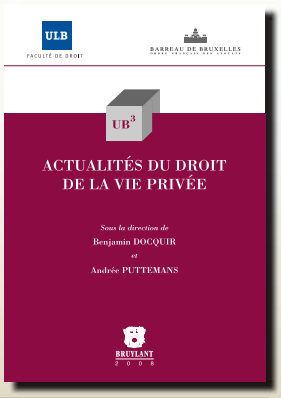

2008
202 pages • 55 €

Code des assurances 3e édition à jour au 1er janvier 2008

Bernard Dubuisson,
Vincent Callewaert,
Annette Evrard

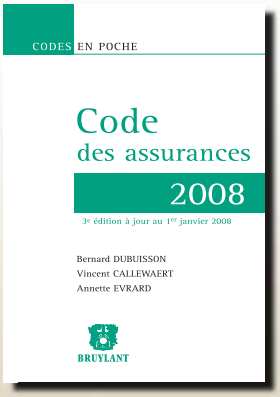

2008
1.640 pages • 45 €

Le droit d'auteur adapté à l'univers du numérique
Nieuws auteursrecht voor de digitale wereld

Analyse de la loi belge du 22 mai 2005
Analyse van de Belgische wet van 22 mei 2005
Carine Doutrelepont & François Dubuisson (dir.)

2008
314 pages • 65 €

Le régime matrimonial 2e édition

Philippe De Page

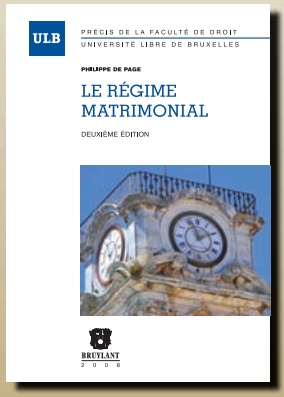

2008
408 pages • 80 €

L'intérêt général et l'accès à l'information en propriété intellectuelle

Mireille Buydens &
Séverine Dusollier (ed.)

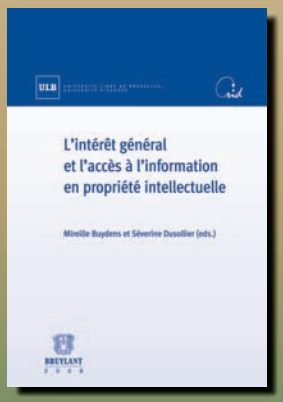

2008
298 pages • 65 €

Précis du droit des successions et des libéralités

Alain-Charles Van Gysel (dir.)

2008
956 pages • 170 €

Questions pratiques liées à la procédure de liquidation-partage judiciaire

Actes du colloque organisé
à Genval le 1er février 2007

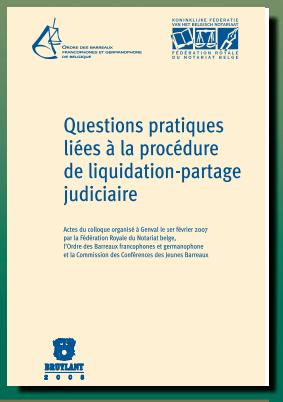

2008
228 pages • 40 €

Les 40 ans de la loi du 5 décembre 1968 sur les conventions collectives de travail

Actes du colloque organisé
à Bruxelles
le 5 décembre 2008

2008
200 pages • 40 €

Consultez et commandez nos ouvrages sur www.bruylant.be

Rue de la Régence 67 • 1000 Bruxelles • Tél. 02 512 98 45 • Fax 02 511 72 02 • info@bruylant.be